



WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

30 Juillet 2020 N° 281 - Prix 250 F CFA

Programme de crédit
numérique pour les agriculteurs



Le gouvernement
lance YOLIM P 5

Développement



Pour booster le secteur privé
togolais, la BOA et le CNP-Togo signent
un protocole d'accord tripartite P2

Rêves brisés, déceptions de dernière minute...



Les épouses légitimes
face à la frustration
que cache le testament P4

«Jeûne et prière» et «marche patriotique»

Agbéyomé Kodjo opte pour
la stratégie infructueuse
de Jean Pierre Fabre P4



COVID-19

Selon l'UNICEF, 7 millions d'enfants sont en danger

Près de sept (07) millions d'enfants supplémentaires dans le monde pourraient souffrir des effets de la malnutrition à cause de la crise économique et sociale causée par cette pandémie. C'est l'étude révélée par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). « La pauvreté et l'insécurité alimentaire ont augmenté. Des services essentiels et des chaînes d'approvisionnement de nourriture ont été interrompus. Le prix des denrées alimentaires est monté en flèche. Le

résultat, c'est que la qualité du régime alimentaire des enfants a baissé et que les taux de malnutrition vont augmenter », a alerté, lundi 27 juillet 2020, la Directrice exécutive de l'UNICEF, Henrietta Fore. « Bien avant la Covid-19, des sources officielles ont annoncé que 47 millions d'enfants à travers le monde souffraient déjà en 2019, des conséquences de la malnutrition. Mais « il est de plus en plus clair que les conséquences de la pandémie font plus de mal



aux enfants que la maladie elle-même et l'impact profond de la pandémie de la Covid-19 sur la nutrition des plus jeunes enfants pourrait avoir des conséquences intergénérationnelles », a

alerté Mme Henrietta, s'appuyant sur les résultats d'une étude menée par la revue médicale "The Lancet". « À ce jour, le coronavirus a déjà causé plus de 650 000 décès dans le

monde entier. Le Togo qui est aussi dûment frappé par cette pandémie a enregistré 18 morts sur les 874 cas confirmés et un nombre de 607 cas guéris.

WARAA

Développement

Pour booster le secteur privé togolais, la BOA et le CNP-Togo signent un protocole d'accord tripartite

Un protocole d'accord tripartite a été signé le 23 juillet 2020 au nouveau Palais de la République entre la Bank Of Africa (BOA) et le Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo). Cet accord en droite ligne avec les objectifs du Forum Economique Togo-UE vise à mobiliser les ressources financières au bénéfice des secteurs prioritaires de développement. Dans son



engagement avec l'appui de ses partenaires, le gouvernement togolais poursuit ses efforts de financement dans le secteur privé, qui aujourd'hui contribue à plus de 17 % au Produit Intérieur brut (PIB). « La signature qui vient renforcer le Partenariat Public-

Privé pour un développement durable dans le sens de la réalisation du Plan National de Développement (PND), s'inscrit également dans la droite ligne des objectifs du Forum Economique Togo-UE, qui sont de mobiliser des investissements au bénéfice des secteurs prioritaires. Il faut noter qu'après la rencontre du 18 juin 2020 du Comité technique chargé du suivi

des projets privés de ce forum, il ressort que 10 projets d'un coût global de 15,6 milliards FCFA, sont déjà à l'étape de mise en œuvre. En plus de cela s'ajoute 18 autres projets, évalués à plus de 320 milliards FCFA, qui eux ont bouclé une partie de leur financement. D'où la nécessité, de mobiliser davantage des ressources financières pour la parfaite réalisation de ces projets.

La Rédaction

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

EZI Akoma
W. Maléki
Ach ile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFROGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

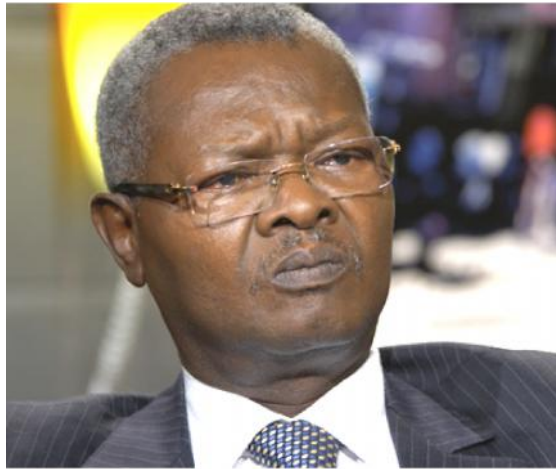
Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

«Jeûne et prière» et «marche patriotique»
Agbéyomé Kodjo opte pour la stratégie infructueuse de Jean Pierre Fabre

«Très bientôt nous nous retrouverons pour célébrer sur toute l'étendue du territoire national et dans la diaspora les merveilles que Dieu a faites pour le peuple togolais. Tout est accompli », c'est ce qu'a fait savoir le candidat malheureux de la dernière présidentielle qui continue de crier haut « sa victoire ». Pour arriver à ses fins, Agbéyomé Kodjo ne propose rien de nouveau. Il opte plutôt pour des démarches infructueuses de Jean Pierre Fabre notamment, la prière et la marche.

Bien qu'étant lui-même invisible sur le territoire togolais, Agbéyomé Kodjo convie les Togoais à deux jours de jeûne et prière pour acter ce qu'il appelle « la délivrance totale » du pays. « Nos prières doivent être fortes autant que nos actions de grâce. C'est pourquoi j'en appelle à toutes les filles et fils du Togo pour un jeûne et de prière les 25 et 26 juillet prochains pour la délivrance totale du Togo. Le 27 juillet sera dédié à l'action de grâce où chaque patriote togolais fera don de ce qu'il peut en reconnaissance de l'exaucement de nos prières par le Souverain, » soutient-il. Par la même occasion, ce candidat du Saint-Esprit annonce une marche patriotique à laquelle il convie toute la population togolaise le 1^{er} août prochain. A l'entendre, cette marche est organisée par la Coordination Internationale de la Dynamique Monseigneur Kpodzro. « Je défendrai jusqu'à ma dernière goutte de sang cette victoire éclatante et historique du peuple togolais. C'est une mission. Je ne me déroberai pas



et je ne vous trahirai pas », rassure-t-il à ses sympathisants. Arrivera-t-il vraiment à prendre le pouvoir que le gagnant reconnu par toutes les institutions nationales comme internationales exerce déjà ?

Selon certains observateurs de la scène politique togolaise, Jean Pierre Fabre et Tikpi Atchadam ont drainé des foules dans des marches. Mais ils n'ont pas réussi à prendre le pouvoir. Malheureusement pour Agbéyomé Kodjo, pour avoir servi le pouvoir en place et pour avoir brimé des citoyens quand il occupait ses multiples postes de responsabilité, il n'a pas une bonne presse. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui montre qu'il est loin de prendre le pouvoir. Comme le disait un homme politique, c'est grâce à Mgr Kpodzro et à cause de la faiblesse de l'ANC qu'il a pu obtenir 19%.

Pour d'autres, en annonçant une marche pour le 1^{er} août prochain, Agbéyomé Kodjo veut s'attirer la sympathie de la communauté internationale et des Organisations de défense des droits de l'homme. En effet, en organisant une marche dans le contexte de la pandémie à Coronavirus

où les attroupements sont interdits, il sait d'avance qu'il n'obtiendra pas d'autorisation. Ensuite, il va forcer pour la tenir afin qu'il y ait des échauffourées entre ses militants et les forces de l'ordre. C'est alors cruel de tirer sa popularité de la répression des honnêtes citoyens. «Agbéyomé Kodjo doit



dire merci à la Covid-19. Si cette pandémie n'existait pas, la marche que la Dynamique Kpodzro organise devait prouver à la face du monde son impopularité », ironise un citoyen. Pour l'heure, le Togo a déjà tourné la page de la présidentielle. Actuellement, les togolais sont plus intéressés par la

lutte contre la Covid-19 et la mise en branle du PND pour relancer l'économie nationale. Agbéyomé Kodjo rêve, il doit plutôt refaire son image et travailler pour être plus convaincant en 2025.

Jack NUKUNU

Reprise des cours à l'Université de Lomé
Les mesures barrières rigoureusement suivies

L'Université de Lomé a repris les cours en présentiel le 27 juillet 2020. Ils sont au total 11 établissements universitaires à reprendre les cours. Il s'agit de CERSA, CIC, FSS, ENSI, ESA, ESSAD, ESTEBA, IUT de gestion, Institut Confucius, INSE, ISICA. La réouverture de la bibliothèque universitaire est également effective. La reprise des cours se fait dans le respect strict des mesures barrières édictées par le gouvernement togolais. La police universitaire et les scouts veillent au respect de ces mesures notamment le port systématique des mas-



ques, la distanciation physique et le lavage des mains. La distanciation physique est aussi respectée dans les amphithéâtres.

Engagé à empêcher l'entrée de la Covid-19 à l'Université de Lomé, le président de l'UL, Professeur Dodzi Komla Kokoroko invite

aussi les étudiants résidents voulant retourner dans les cités universitaires de se soumettre au test de dépistage systématique de la Covid-19. « Les résidents voulant retourner dans les résidences universitaires doi-

Suite à la p 5

Rêves brisés, déceptions de dernière minute...

Les épouses légitimes face à la frustration que cache le testament

« Le testament est un acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il ne sera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer » c'est en ces termes que le Code togolais des personnes et de la famille définit le testament en son article 564. En d'autres termes, le testament est la dernière volonté d'une personne. S'il était un document qui protégeait autrefois les épouses légitimes et leurs enfants contre la glotonnerie de la famille de l'homme qui vient tout ramasser après le décès de ce dernier, aujourd'hui, le testament devient de plus en plus source de frustrations et de déception. Il y a quelques années, les hommes ne cachaient pas leur envie d'être polygames. Ils avaient plusieurs femmes dans une même maison. Psychologiquement, les femmes savaient que l'héritage de leurs maris ne revenait pas à elles seules. Avec la cherté de la vie, les hommes et même les musulmans n'optent plus pour la polygamie. Ils préfèrent avoir une femme à la maison et avoir une ou des maîtresses. Il leur arrive alors de tomber dans le piège en ayant des enfants hors mariage, ce qu'on appelle généralement « enfant par accident ».

Pour ne pas avoir des problèmes avec leurs épouses légitimes, les hommes protègent sérieusement le secret et font un testament dans lequel l'héritage est partagé entre leurs épouses légitimes, leurs enfants et les autres épouses et leurs enfants. Souvent c'est après le décès de l'époux que la femme légitime se rend compte

qu'elle avait une coépouse. Parfois elle se rend même compte que les membres de la famille de son mari connaissent aussi le secret qu'ils ont su protéger. « Ma sœur avait épousé un militaire avec qui elle a eu des enfants. Elle était assez jalouse et possessive. Dans ce sens, elle prenait des dispositions pour que son homme soit toujours avec elle quand il n'est pas de service. Mais c'était mal connaître son mari. Il avait de nombreuses maîtresses. Le comble, il a eu des enfants avec une seconde épouse sans que sa femme ne sache. C'est le jour de la veillée pour l'enterrement de son mari que la seconde épouse a débarqué à la maison avec ses enfants se présentant comme femme du défunt. L'accueil de la famille montrait clairement qu'elle était consciente de l'existence de cette femme. Ma sœur ignorait le sentiment qui l'animait en ce moment. Pleurer le décès de son mari ou pleurer sa trahison ? Le jour de l'enterrement, pendant que le corps inerte de son mari était exposé, elle n'avait qu'un seul désir, que son homme se réveille au moins un instant pour lui dire la vérité. », nous a confié Yves, (un nom d'emprunt pour cacher l'identité de notre informateur ndlr). La Sœur de Yves n'était pas au bout de sa surprise. Après l'enterrement, il fallait procéder au partage de l'héritage. C'est en ce moment qu'elle se rend aussi compte que son mari avait fait un testament dans lequel une partie de ses biens allait à sa seconde femme et ses enfants.

A l'image de cette femme, plusieurs sont celles qui souffrent énormément de la découverte de la vraie vie et de la duplicité de leurs maris. Une autre femme avait une coépouse qui avait des difficultés de conception. Elle pensait qu'étant la première et l'épouse légitime, elle allait facilement expulser sa rivale de la maison et s'accaparer de tous les biens du mari. Mais à sa grande surprise, le mari avait fait un testament dans lequel la deuxième femme avait une partie des biens. Ce fut un coup dur pour la première qui ne comptait que sur les

Selon M. Bassona Hôngu, Doctorant en Droit Privé et Collaborateur de Cabinet d'avocat, le testament prime sur les régimes matrimoniaux. « Le testament porte sur les biens personnels. Celui qui veut tester, teste sur ses biens propres. Le principe est qu'il prime sur les régimes matrimoniaux. Au Togo il y a la polygamie et la monogamie. Pour la polygamie le régime adopté est la séparation des biens. Ce régime ne pose pas problème parce que chacun dispose de ses biens. Dans l'autre régime, la communauté des biens, le défunt ne peut faire

l'héritage de leur défunt père s'il y a un testament en jeu.

La roublardise de certains notaires

Nombreux sont les personnes qui se demandent si les testaments que brandissent les notaires sont vraiment crédibles. Selon nos informations, certains notaires véreux modifieraient le contenu des testaments en connivence avec certains membres de la famille. Par exemple, si le défunt avait prévu partager 10 lots de terrain à deux personnes, le notaire peut vendre la mèche à l'un



modestes biens de son mari pour vivre.

Entre l'acte de mariage et le testament, que privilégier ?

La déception des femmes est de plus en plus grande parce qu'elles font aveuglément confiance à l'acte de mariage. Dans une société où peu de personnes se marient légalement à part les fonctionnaires et quelques chrétiens, les femmes pensent être en sécurité quand elles ont la bague au doigt. Elles pensent alors avoir la mainmise sur les biens de leurs maris.

le testament que sur ses biens propres. Les biens communs appartenant à sa femme et lui ne peuvent faire objet de testament sauf sur le consentement de sa femme. Mais il peut avoir la possibilité de faire le testament sur la moitié de leurs biens si c'est possible. Par exemple s'ils ont la somme d'un million sur leur compte commun, il peut reverser sa part qui est de 500 000f à une autre personne dans son testament», a-t-il expliqué. L'acte de mariage ne donne forcément pas droit à l'épouse et ses enfants de disposer de

des bénéficiaires et lui proposer de mettre les 10 lots en son nom s'il accepte en retour lui proposer une forte somme ou une partie des lots. Face à cette situation, les héritiers sont obligés parfois de se soumettre au contenu du testament que le notaire leur présente malgré eux.

Le testament aujourd'hui brise le rêve de plusieurs femmes et leurs enfants. Que faire pour redorer l'image de ce document important ? La question reste posée.

Jack NUKUNU

Programme de crédit numérique pour les agriculteurs **Le gouvernement lance YOLIM**

La plateforme Yolim (saison des pluies ou des semences en kabyè) a été officiellement lancée mardi dernier. Il s'agit d'un programme de crédit digital, à taux zéro au profit des agriculteurs togolais. Cet outil est le fruit d'une collaboration interministérielle notamment l'agriculture, l'économie numérique, et les finances. Il est conçu dans le cadre du plan de riposte agricole lancé par le gouvernement pour voler au secours du secteur impacté par la crise de la Covid-19.

« Yolim est une solution tournée vers les réalités agricoles du pays et est un exemple concret de l'accompagnement que nous apportons depuis quelques années aux différents ministères », au même titre que Eco

CCP, Cizo ou Novissi, a indiqué Cina Lawson, ministre en charge de l'économie numérique. Essentielle-ment axée sur le digital, Yolim se veut un plan innovant pour améliorer l'accès des petits exploitants agricoles aux facteurs de production à travers l'achat d'intrants ou la location de tracteurs, améliorant ainsi la productivité. Les agriculteurs enregistrés par l'un des agrégateurs partenaires, disposent de bons d'achats électroniques Yolim d'un montant global de 96.000 FCFA pour acheter leurs engrais, pesticides ou louer des tracteurs. 210 magasins sont déjà partenaires de l'opération et environ 60 000 agriculteurs ont été enregistrés pour en bé-



néficier. En plus du taux d'intérêt zéro, il permet

de résoudre les problèmes de liquidité, ne nécessite aucune

connexion internet, utilisable avec les réseaux Togocom et Moov et assure surtout une traçabilité. Par ailleurs à travers cette plateforme, « le gouvernement veut également réguler le prix de labour de l'hectare sur le territoire, au vu des fortes disparités observées dans les différentes régions », a précisé Koutéra Bataka.

WARAA

Reprise des cours à l'Université de Lomé

Les mesures barrières rigoureusement suivies

Suite de la p 3
vent impérativement se soumettre à un test de dépistage systématique de la Covid-19 organisé sur le campus du 29 au 31 juillet 2020 sous la supervision de la COVID-19, a-t-il indiqué. Les tests vont concerner également les étudiants ayant été confinés dans les résidences universitaires pendant la période de fermeture de l'institution. Selon lui, ces tests devront permettre de
N° 281 - Jeudi 30 Juillet 2020

dresser un bilan général, sur la situation sanitaire due à la covid-19 dans l'enceinte de l'université. Les tests vont alors ce faire avant la réouverture des résidences universitaires à compter du 3 août 2020. Pour rappel, le gouvernement avait fermé les universités le 20 mars 2020, dans l'optique de freiner la propagation du virus.

La Rédaction



L'OTR est désormais disponible sur «WhatsApp» pour vos questions, observations et commentaires liés à la fiscalité et à la douane via le numéro

(+228) 90 99 41 01



Office Togolais des Recettes - OTR

Mali

L'opposition rejette les propositions de la Cédéao et exige la démission du président

Ce lundi, les chefs d'État de la Cédéao ont demandé, avant la fin de la semaine, la formation d'un gouvernement d'union nationale et la démission des 31 députés dont l'élection en avril est contestée. Après trois tentatives de médiation échouées, l'organisation africaine menace désormais de sanctions ceux qui menacerait la sortie de crise. Mais ce mardi, le mouvement de contestation du M5 continue d'exiger la démission du président IBK.

Dès hier soir dans leur communiqué, les opposants du M5 **ne baissaient pas les bras**. Ils exigent « plus que jamais » la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta. Ils appellent également à la désobéissance civile même si une trêve a été décrétée par l'opposition jusqu'à la fin de la fête de Tabaski prévue ce week-end au Mali.

Finalement, le M5 re-



vient sur ce qui était sa toute première revendication alors que la semaine dernière, les arguments étaient plus nuancés. Rien n'était officiel, mais dans les couloirs jeudi, lors de la venue des cinq chefs d'État, on ne parlait plus de la démission du président, mais d'une démission de son régime. L'accent avait davantage été mis sur la formation d'un gouvernement avec une large place pour l'opposition.

Ce lundi soir, les fauteuils régaliens ont fina-

lement été pourvus. Conformément aux recommandations de ses pairs de la Cédéao, le président Ibrahim Boubacar Keïta, autour du chef du gouvernement Boubou Cissé, a nommé six ministres, dont le ministre de l'Économie, celui de la Défense et des Affaires étrangères. Parmi ces nommés, trois ont été reconduits et trois sont nouveaux dans leur fonction, mais aucun n'est issu du mouvement de contestation.

RFI

Remerciements & Annonces

Le chef de canton de Lassa
Le chef du village de Lassa-Léo
Mr KOUNGOU Kouloum, Adjudant des FAT à la retraite sa femme et ses enfants à Kara
M. TCHÉGBASSI Hodabalo, Président du comité cantonal de développement (CCD), sa femme et ses enfants à Lassa-Léo Mlle TCHÉGBASSI Adjoua, ménagère à Lassa-Léo
M. KOUNGOU Awèdè Jules, en service à CINTOGO, sa femme et ses enfants à Lassa
Mme TCHÉGBASSI T. Rose, Epse MELEOU, Juriste, présidente de la commission de passation des marchés publics au ministère de la santé et de l'hygiène publique et ses enfants à Lomé
Le Général de Brigade Darnehame YARK, Ministre de la sécurité et de la protection civile
Le Chef d'Escadron MELEOU Kpatchaa, Conseiller juridique du Ministre de la sécurité et de la protection civile et ses enfants à Lomé
M. TCHÉGBASSI M. Jacques, Maître menuisier, sa femme et ses enfants à Lassa
M. TCHÉGBASSI E. Jean, Photographe, sa femme et ses enfants à Lassa
M. TCHÉGBASSI Tchaa, sa femme et ses enfants à Lassa Léo
M. TCHÉGBASSI Pyabalo, Maître maçon carreleur, sa femme et ses enfants à Lomé
M. KADANGA Olivier, Chef division des établissements privés de soins et de réadaptation au ministère de la santé et de l'hygiène publique, sa femme et ses enfants à Lomé
Le Lieutenant-colonel Messan AKOBI, Secrétaire général du ministère de la sécurité et de la protection civile
Maître SANSANG Essomada, Huissier de Justice, sa femme et ses enfants à Lomé
Le Commissaire commandant PEKLE Médéboudola, en service à l'Etat-major de l'Armée de l'Air, sa femme et ses enfants à Lomé
M. TCHÉGBASSI Yaovi, sa femme et ses enfants à Lomé et aux Etats-Unis
M. PIGNAKI A. K. Gabriel, Cadre de banque à l'UTB, sa femme et ses enfants à Lomé
La famille TCHÉGBASSI au Ghana, à Lomé, à Kpalimé, à Kara et à Lassa Léo
La famille KOUNGOU à Kara et à Lassa Léo La famille MELEOU à Soudina et à Lomé La famille WANGALA à Kpalimé et à Kara La famille ANDEM à Lomé et à Lassa Léo
La famille KIDIFEMA à Guérin-Kouka et à Lassa Léo
La famille BADABADI à Kpalimé et à Lassa Léo
La famille NDANADJE à Limgao et à Lassa Léo
La famille DADJA à Lassa Léo à Sirkka et à Soudina
La famille DANGO à Kpalimé et à Lassa Léo
La famille NOGUIYE à Lassa-Agbadandé
La famille GNABANA à Lassa Léo et à Lomé
La famille NABIYOU à Kpalimé, Sotouboua, Limgao et à Lassa Léo

Les familles parentes, amies et alliées,
Ont le regret de vous annoncer le décès de leur grand-père, frère, père, beau-père, cousin, oncle, neveux et ami :

TCHÉGBASSI KAO Paikpèzou,
dit « TILIMYE », doyen de la famille
TCHÉGBASSI, rappelé à Dieu
le 4 juillet 2020
à son domicile à Lassa-Léo dans
sa 91ème année.



Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intentions aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

PROGRAMME

Vendredi 7 août 2020
19H00 à 22H00: Veillée traditionnelle dans l'intimité familiale au domicile du défunt à Lassa-bas Léo

Samedi 8 août 2020
4H00 : Levée du corps à la morgue du CHR Kara Tomdè
6H00 à 8H00 : Exposition du corps pour la famille et la population locale
8H00 à 9H00 : Exposition du corps pour les familles amies venues d'ailleurs
9H00 à 10H00 : Dernier hommage à l'illustre disparu
10H00 : Enterrement

En raison de la pandémie actuelle due à la maladie à Corona virus, les salutations d'usage n'auront pas lieu.

NB: La cérémonie funèbre se fera dans le strict respect des mesures barrières. A cet effet, vous êtes invités, entre autres, à porter votre masque ou cache-nez avant de vous rendre à la maison mortuaire.

Maison mortuaire: Maison TCHÉGBASSI sis à Lassa-bas Léo.

OTR OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
Innovations de la loi de finances 2020
Exonération de la TVA sur les véhicules neufs
* TVA au cordon douanier
* Véhicules de 0 à 5ans
Office Togolais des Recettes - OTR

SAVOIR NEWS
La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net
L'INFO en continu 24H/24
Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23
E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Classement

Les 100 avocats d'affaires qui ont marqué 2019

Pour mieux réécrire la pluralité et la richesse des praticiens, le classement général compte désormais 100 lauréats (sur 350 candidats) contre 50 auparavant. Autre évolution, cette édition présente plusieurs sous-catégories (cabinet de l'année, cabinet africain, contentieux, renouvelables, projet, nancement de projet...) avec chacune leur champion. En nous proposons notre premier classement dévolu aux seuls cabinets du continent, mettant en lumière les spécialistes locaux. Les dossiers présentés – allant du début de 2019 au début de 2020 – ont été évalués à l'aune de plusieurs critères pondérés, dont le nombre d'interventions, la diversité géographique, la valeur nancière en jeu ou encore la complexité des missions. Une surpondération a, par ailleurs, été attribuée aux projets à « impact » (énergies renouvelables, infrastructures de santé...). Cochant le plus grand nombre de bonnes cases, **Sena Agbayissah (Hughes Hubbard & Reed)** qui était cinquième l'an dernier, décroche la première place. Il est suivi de **Bertrand Andriani (Linklaters)**, premier l'an dernier. Le palmarès est dominé par trois réseaux : **Gide Loyrette Nouel** (10 avocats classés dans le top 100), **Asafo & Co** (9) et **Herbert Smith Freehills** (7), également leaders en nombre de deals conclus en 2019.

Les 100 avocats d'affaires qui ont marqué 2019 (ci-contre)

1	5	Sena Agbayissah	Hughes Hubbard & Reed
2	1	Bertrand Andriani	Linklaters
	2	Pascal Agboyibor	Asafo & Co.
4	9	Yves Baratte	Simmons & Simmons
5	17	Nicolas Jean	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
6	8	Olivier Mélédo	Mayer Brown
7	12	Thierry Lauriol	Jeanet
8	14	Dany Khayat	Mayer Brown
9	7	Victor GrandGuillaume	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
10	-	Anne-Solène Gay	BEHRING
11	6	Marie Bouvet-Guiramand	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
12	26	Rémy Fekete	Jones Day
	15	Emmanuel Gaillard	Shearman & Sterling
	11	Roland Ziadé	Linklaters
	19	François-Guilhem Vaissier et Paule Biensan	White & Case
16	22	Pierre Marly	CMS Francis Lefebvre Avocats
	4	Boris Martor	Bird & Bird AARPI
	10	Yves Lepage	ORRICK
	-	Karim Maalioun	Fasken
	23	Julien David	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
	13	Delphine Siino Courtin	Clifford Chance
	27	Mustapha Mourahib	Clifford Chance
23	-	Bertrand Montebault	Herbert Smith Freehills
	-	Marianna Sédéfian	Trinity International
	40	Alain Malek	Norton Rose Fulbright LLP
	3	Hicham Naciri	Allen & Overy
	38	Michel Lequien	Ashurst
	-	Arnaud de la Cotardière	Linklaters
	-	Stéphane Vernay	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
30	16	Stéphane Brabant	Herbert Smith Freehills
	18	Patrick Larrivé	Asafo & Co.
	-	Yas Banifatemi	Shearman & Sterling
	24	Pierre Bernheim	Trinity International
	21	Christophe Asselineau	Norton Rose Fulbright LLP
	-	Cendrine Delivré	CMS Francis Lefebvre Avocats
	45	Sébastien Gaudu	Asafo & Co.
	-	Amir jahanguiri	Willkie Farr & Gallagher LLP
	35	Simon Ratledge	Asafo & Co.
	-	Barthélemy Faye	Cleary Gottlieb Steen & Hamilton
	29	Michael Ostrove	DLA Piper
	30	Samy Laghouati	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
42	-	Yann Alix	Ashurst
	-	Didier Boua Doux	Asafo & Co.
	-	François Bourrier-Soifer	Vigüé Schmidt & Associés
	-	Eric Villateau	DLA Piper
	28	Hugues de La Forge	FIDAL
47	-	Mehdi Haroun	King & Spalding
	-	Bob Bastos	Asafo & Co.
	42	Baba Hady Thiam	Thiam & Associés
	-	Olivier Loizon	Vigüé Schmidt & Associés
	36	Wacéf Bentaibi	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
52	-	Louis Dubois	Asafo & Co.
	39	Sébastien Thouvenot	ENSAfrica
	-	Youssef Fichtali	Fasken
	-	Denis Bandet	Fideis Legal Consultants
	50	Jacques Jonathan Nyemb	Cabinet NYEMB
57	38 et -	Alain Gauvin et Kawtar Raji-Briand	Asafo & Co.
	33	Simon Auquier	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
	34	Maudé Lebois	Shearman & Sterling
	-	François de Senneville	Fieldfisher LLP
	-	Mody Oumar Barry	BAO&Fils
	49	Jean-Georges Betto	Betto Perben Pradel Filhol
	-	Emmanuel Avramesco	Asafo & Co.
	-	T. Alexander Brabant	DLA Piper
	-	Coralie Darrigade	Shearman & Sterling
	-	Marie Stoyanov	Allen & Overy
	-	Mohamed Zaanouni	Zaanouni Law Firm & Associates
68	-	Deana d'Almeida	CMS Francis Lefebvre Avocats
	-	Julien Baubigeat	Cabinet Baubigeat
	-	Martin Pradel	Betto Perben Pradel Filhol
	-	Vincent Lacombe	KPMG Avocats
	-	Alexandre Reynaud	Betto Perben Pradel Filhol
	-	Marc Petitier	Linklaters
	74	Mourad Seghir	Bennani&Associates
	-	Tim Scales	Allen & Overy
	-	Eric Teynier	Teynier Pic
	-	Laurence Franc-Menget	Herbert Smith Freehills
78	43	Salimatou Diallo	SD Avocats
	-	Samir Abdely	Abdely-Chaary & Partners North Africa
	-	Julie Claude	Fidal
	-	Olivier Binyingo	Herbert Smith Freehills
	-	Bruno Cantier	Hogan Lovells (Paris) LLP
	-	Mark Barges	Ashurst
	-	Leila Hubeaut	Dentons Europe AARPI

-	-	Stanislas Lequette	HFV
85	-	Khaled Houda	Cabinet d'Avocats HOUDA
-	-	Alban Dorin	Mayer Brown
-	-	Jean-François Levrard	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
-	-	John Crothers	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
89	-	Foued Bourabiat	Bourabiat Associés
-	-	Romain Berthon	LPA-CGR avocats
-	-	Omar Sayarh	Dentons Sayarh & Menjra (Dentons Casablanca)
92	-	Etienne Drouard	Hogan Lovells (Paris) LLP
-	-	Nina Bowyer	Herbert Smith Freehills
-	46	Christophe Lefort	Herbert Smith Freehills
-	-	Kaushik Ray	Trinity International
-	-	Boubacar Diakite	Geni & Kebe
-	32	Kamal Nasrollah	Baker McKenzie
98	-	Lynda Amadagana	Amadagana & Partners
-	-	Rachel Campbell	Herbert Smith Freehills
-	-	Mohamed Sidiki Sylla	Sylla & Partners

Meilleur avocat - Fusions-acquisitions

Julien David	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
--------------	-------------------------------

Meilleurs avocats - Contentieux

Emmanuel Gaillard	Shearman & Sterling
Dany Khayat	Mayer Brown

Meilleur avocat - Projet

Pascal Agboyibor	Asafo & Co.
------------------	-------------

Meilleurs avocats - Financement de projet

François-Guilhem Vaissier et Paule Biensan	White & Case
--	--------------

Meilleur avocat - Conseil aux Etats

Rémy Fekete	Jones Day
-------------	-----------

Meilleur avocat - Energies renouvelables

Pierre Bernheim	Trinity International
-----------------	-----------------------

Meilleurs cabinets

1	Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.J
2	Asafo & Co.
3	Herbert Smith Freehills
4	Linklaters
5	Shearman & Sterling

Meilleurs cabinets africains

1	SD Avocats	Guinée
2	Bilé-Aka, Brizoua-Bi Associés	Côte d'Ivoire
3	Cabinet d'Avocats Houada	Sénégal
4	Chauveau & Associés	Côte d'Ivoire
5	BFR & Associés	Maroc
5	Bourabiat Associés	Algérie
5	Cabinet Nyemb	Cameroun
5	FDKA	Côte d'Ivoire
5	SCP Yanogo Bobson	Burkina Faso
5	Martial Akakpo & Associés	Togo

CONSEIL
Le 10/07/2020 à 14h02, par Jean-François BOURABIA
Gide travaille à la création d'un think-tank sur la dette souveraine en Afrique

Le cabinet a posé les premiers jalons pour une future structure qui rassemblera des collaborateurs internes...

CONSEIL
Le 10/07/2020 à 14h02, par Jean-François BOURABIA
Asafo & Co se lie à Lawtons Africa en Afrique du Sud et regarde déjà ailleurs

Le premier cabinet 100% africain frappe un grand coup pour ses un an en intégrant les 70 avocats de Lawtons...

CONSEIL
Le 10/07/2020 à 14h02, par Jean-François BOURABIA
Ex-associé de Gide, Ashurst et Bowmans, Nicolas Bonnefoy se lance dans le capital-investissement (#EnergyAfrica)

L'avocat et solliciter est connu dans le milieu pétrolier pour sa connaissance fine des administrations...

TELECOMS & MEDIA
Le 10/07/2020 à 14h02, par Jean-François BOURABIA
En Guinée, un cabinet français pour surveiller les travaux de Huawei sur la fibre optique

Financé et installé par les Chinois, le réseau de fibre optique terrestre bientôt opérationnel en Guinée...

CONSEIL
Le 10/07/2020 à 14h02, par Jean-François BOURABIA
Gide mobilise Hubert Védrine, Guillaume Chabert, Najat Vailland Belkacem... sur la question de la dette en Afrique

Le cabinet d'avocats entend renforcer son rôle d'intermédiaire entre Paris et le continent après l'annonce...

CONSEIL
Le 10/07/2020 à 14h02, par Jean-François BOURABIA
Alain Gauvin (LPA-CGR) va rejoindre Asafo & Co

Le mercato se poursuit dans le milieu des avocats qui travaillent sur l'Afrique.



LA FIBRE AU BOUT DES DOIGTS !

PROMO PROLONGÉE
JUSQU'AU 24 JUIN

AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

Tapez vite *919*10*3#

McCANN



Promo du 05 au 14 Juin Airfiber Mobile 60 Go
à 15000F valable 30 jours. Solde au *919*8*2#